VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Eiseman & Lazarus

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wesley Washington.

DESIRABLE

Cottage Simple,

No 2414 RUE SEPTIEME.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières.

MERCREDI, 9 JANVIER 1907 A MIDI.

VENTE par EISEMAN & LAZARUS, No 712 rue Commune - Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 26me jour de novembre 1906 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 2?5 27 29 rue Baronne, MERCREDI, le 9 janvier 1907 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, (portant le numéro municipal 2414 rue Septième,) situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième (autrefois Harmonie), Howard et Freret, ledit lot est désigné par le No 4, sur un devis fait par S. G. Del Isle, ingénieur civil et voyer, daté le 7 déc. 1895 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros ancien notaire le 28 déc. 1895, et mesurant trente pieds de face à la rue Septième par une profondeur de soixante et onze pieds six pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et trente huit pieds un pouce sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur ensemble avec les frais des certificats nécessaires pour compléter la vente et pour allégement général. L'acte de vente pardevant A Guilbault, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS

Encanteurs, No 712 rue Commune.

Geo Montgomery, avocat.

9 déc—9 16 23 30—jan 6 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le No Municipal 2331 rue Magasin entre les rues Philip et Première

Henry Seidel vs Mme Lena A Handy

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 80,197 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies servitudes privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal cent quarante sept, borné par les rues Magasin, Camp, Philip et Première, ledit lot est désigné par le numéro huit sur un plan de B Buisson, voyer, le 19 mai 1851 déposé dans les registres de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No huit du son livre de plans No cinq, ledit lot de terre mesurant en mesure américaine trente pieds six pouces de face à la rue Magasin sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée commune et à aux lots des autres lots désignés sur ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A J Cabiri avocat pour le demandeur.

16 nov—16 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur du Deuxième District

E. H. Faspoiler's Sons vs Wm M. Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 80 846—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 27 décembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 552, borné par les rues Orléans, St Pierre, Solomon et David, désignés par les Nos Six et Sept; lesdits deux lots contigus l'un à l'autre mesurent chacun trente un pieds onze pouces cinq et deux cinquième lignes de face sur chacune des rues Orléans et St Pierre sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent quarante cinq pieds cinq pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Benjamin Ory, avocat pour les demandeurs.

24 nov—24 30—déc 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'épiceries assorties etc.

The Smith Brothers Company Limited vs A. J. Doize

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80 537—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 18 décembre 1906, à 10 30 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans mon entrepôt de la rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres, un grand lot d'épiceries de fantaisie et ordinaires, diverses, etc. d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Lyle Saxon, avocat pour la demanderesse.

7 déc—7 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT paroisse d'Orléans, Les Division D—No 80 235—Rodolph Pigeon vs Vve Eugene Pigeon, née Endoxie Guichard—Jugement.

Cette affaire ayant été rouverte par la cour a été reçue de cette manière pour une audition

Présents: Frank T. Echezabal avocat du demandeur, W. C. McLeod avocat pour la défenderesse.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'introduction de l'évidence documentée et l'avoir la cour considérant la loi et l'évidence pour les raisons oralement assignées

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement rendu dans cette affaire le 30 octobre 1906 soit annulé et mis de côté.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété qu'il y ait maintenant jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Veuve Eugène Pigeon (née Endoxie Guichard) est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses propres affaires et prononçant son interdiction, les frais de ces procédures devant être payés de la propriété de ladite défenderesse.

Jugement rendu en cour ouverte le 7 novembre 1906.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 13 novembre 1906

(Signé): W. B. SOMMERVILLE

Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Député Greffier.

17 nov—17 25—déc 2 10 18

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA NOUVELLE BATISSE ET LOTS VACANTS

—DE LA—

"N. O. PURE MILK CO., Ltd",

AVENUE TULANE ET RUE TELEMAQUE.

A L'ENCAN.

JEUDI, LE 10 JANVIER 1907.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire intitulée Octave J. Villeré vs New Orleans Pure Milk Co, Ltd, No 80,284 rendu le 6 décembre 1906, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 janvier 1907, la propriété foncière ci-après:

(1) Cinq (5) lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Télémaque, d'Hémécourt et Genois et mesurant ensemble 122 3 de face à l'avenue Tulane 166 3 4" de profondeur et façade à la rue Télémaque, 138 6 4" sur une ligne parallèle avec la rue d'Hémécourt, delà 29 8 sur une ligne parallèle à la rue Genois; delà 17 2 4" sur une ligne courant vers la rue d'Hémécourt, delà 118 0 0 sur une ligne courant à l'avenue Tulane.

P. S.—Les machines, bouilloires, tuyaux de cheminées, tuyaux et fils électriques et installations ne seront pas inclus dans la vente mais seront vendus séparément de la bâtisse.

(2) Deux (2) lots vacants dans le même ilet et contigus à la propriété susmentionnée, mesurant chacun 31 1" 7 de face à l'avenue Tulane sur 120 de profondeur.

(3) La ferme modèle de laiterie avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans la paroisse de Tangipahoa, à environ un quart de mille S. O. de la ville de Hammond, et à environ un mille de la station de Hammond, sur le I. C. R. R., et décrit comme suit: (A) Le 1/4 E. du 1/4 S. E. de la Section 35, (B) la 1/2 E du 1/4 N. E. du 1/4 S. E. de la Section 35 (C) la 1/3 O. du 1/4 N. E. du 1/4 S. E. de la Section 35, contenant en tout 80 acres, plus ou moins, et étant dans le Township 6, S., R. 7 E.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance pour des billets des acquéreurs payable en et deux ans après date, avec 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

La "German American Savings Bank and Trust Company", Receveur.

Omer Villeré, Avocat.

9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Milford Jackson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,527 —Division A.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Jackson Cherry, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, Conrad G. Collins avocats. 18 déc—18 22 27

Succession de Lewis Burwell Willis

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 76 71?—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 déc—18 22 27

Succession de Ida Schenck Ferguson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 81 178—Division C—Attendu que Mme Angeline L. Brown, veuve de Charles H. Schenck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ida Schenck Ferguson décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Dart & Kernan avocats.

14 déc—14 18 23

Succession de Mme Elizabeth Mason.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 79 961 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helene Berrier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — F. J. Dreyfous & A. D. Danziger, avocats.

13 déc—13 17 22

Succession vacante de Lewis Burwell Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 78 713—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 13 déc—13 17 22

Succession de Alexander Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,835—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. J. Cohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—D. B. H. Chaffe, avocat.

12 déc—12 16 21

Succession de Mme Christina Maitre veuve de Reinhardt Maitre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 78 991—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Chas F. Buck, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Buck Walshe & Buck, avocats.

11 déc—11 15 20

Succession de Mme Sarah Barnes et William Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 76 662—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et l'acte de partition présentés par George K. Bauner, exécuteur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats.

11 déc—11 15 20

Succession de Vincent Radovich

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8? ?41—Division E—Attendu que Mme [illegible], veuve par premier mariage de Anthony Picopy et par second mariage de Vincent Radovich, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vincent Radovich, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — F. Rivera Richardson, avocat. 9 déc—9 13 18

Succession de Edward Humphreys

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81 132—Division E — Attendu que Mme Laura Williams, veuve de Edward Humphreys a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Humphreys, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Horace M. Roberts, avocat. 12 déc—12 16 21

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Mme George Eichhmann.

No 79,988—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet— MARDI, le 1er décembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1906, et signé le 12 novembre 1906 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 24 de l'ilet No 611, bornés par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant chacun, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue White par 144 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots 29 et 30 sont non améliorés. Sur le lot 24 se trouve un cottage de 2 chambres. Les lots seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en plus du prix d'achat, 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Daniel J. Murphy, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 18

Auguste Huard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Veuve Alcide Leblanc.

No 79 740—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

Vente de propriété No 1431 rue St Claude.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un ordre du dit, rendu dans l'affaire en cour le 27 novembre 1906, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, 2 janvier 1907, à midi, à mon Bureau et Bourse No 239 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir: —Propriété No 1431 rue St Claude en cette ville, et plus complètement décrite comme suit:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui trouvent et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet municipal No 381 borné par les rues St Claude, Kerlerec, Marais et Esplanade devant être pris à une distance de 31 du point de l'intersection des rues St Claude et Kerlerec, et mesurant d'après un devis fait par Arthur de Armas, voyer, le 15 avril 1880 annexé pour référence à un acte de compromis et échange de propriété entre Séraphine Maspereau et Hortense de Rancé, passé pardevant W. H. Pascoe, un notaire en cette ville, le 22 mars 1881, en mesure américaine, 34 0 4 de face sur ladite rue St Claude, par une profondeur entre lignes parallèles de 97 2 7. Acquis par Marie Claire Bruneau, veuve d'Alcide Leblanc, par achat d'Alice de Rancé, par acte passé pardevant M. V. Dejean, un notaire en cette ville le 25 janvier 1890, livre des Transferts 132, folio 284.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an par billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et payable un an après date, avec intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir toutes les clauses de sécurités contenues dans tels actes. Voyez le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur.

239 rue Bourbon

A. J. Villeré, avocat.

2 déc—2 9 16 23 30—janv 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un demi ilet de terre dans le troisième district, rue Bruxelles, entre les rues White et Séré.

MERCREDI, le 9 janvier 1907, à m d. à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 227-229 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 novembre 1906, dans l'affaire de la succession de François Carrère, No 79 963 de son dossier, je vendrai à l'endroit et au moment ci dessus mentionnés à ci-après.

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 2319 borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, White et Séré, désigné par le No 13 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de Achille Bonny, ancien notaire, lequel morceau mesurant en mesure américaine 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bruxelles, 96 pieds 0 pouce 4 lignes de face à la rue White, 320 pieds de face à la rue Séré, 71 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'avenue Paris et 331 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne courant de la rue White à l'avenue Paris.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an dans des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque. l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour 1906 et de déposer dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers qu'à partir du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

137 rue Carondelet.

9 déc—9 16 23 30—jan 2 9

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De cottage double désirable, à l'encan.

Jeudi le 20 décembre 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, sous et vertu d'un ordre de l'Honorable la Vingt-cinquième Cour Judiciaire de District pour l'Etat de la Louisiane, paroisse de Tangipahoa, No 183, dans l'affaire de la succession de Martin Haney, décédé, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur licencié de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 23 octobre 1906 et signé le 29 octobre A. D. 1906, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 20 décembre 1906, les propriétés foncières ci-après.

COTTAGE DOUBLE,

1237-39 rue Mandeville

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 60 borné par les rues Mandeville, Espagne, Morales et Urquhart, ladite portion de terre étant celle la plus près de la rue Morales (ou Marais) d'un lot désigné par le numéro un sur un plan marqué No 19, fait par Judice à Frémaux, daté le 14 janvier 1867, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire de la Nouvelle-Orléans, ladite portion de terre mesurant trente pieds de face à la rue Mandeville par cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornée sur le côté le plus près de la rue Urquhart par le restant dudit lot No 1, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 1237 9 rue Mandeville.

COTTAGE DOUBLE,

1531-3 rue Musique.

Et le

COTTAGE DOUBLE,

Rue Musique coin Claiborne.

Sur cinq certains lots de terre situés dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, sur ce qui était anciennement connu comme le faubourg Franklin dans l'ilet No six cent quarante cinq compris entre les rues Claiborne, Robertson, Musique et Art, lesdits lots étant désignés par les Nos un, deux, trois, quatre et cinq sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, ancien voyer, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire de la Nouvelle Orléans, comme plan numéro soixante et un dans le livre de plans No 2 d'après lequel plan lesdits lots mesurent chacun trente pieds onze pouces de face à la rue Claiborne par cent vingt sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un fermant l'encoignure des rues Claiborne et Musique, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage double connu par ses numéros municipaux 1531 3 rue Musique, et un cottage double à peu près fini, à l'encoignure des rues Musique et Claiborne, pas encore numéroté.

COTTAGE DOUBLE,

4143-5 rue Iberville.

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 547, borné par les rues David, Bienville, Iberville, autrefois Douane et Solomon, composé de tout du lot désigné par le No quatre et une partie du lot désigné par le No trois sur un plan ou devis annexé à un acte passé pardevant Hunter C. Leake, notaire de la Nouvelle Orléans, daté le 13 novembre 1894. La dite portion de terre mesurant quarante pieds de face à ladite rue Iberville, autrefois rue Douane, sur cent trente quatre pieds dix pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 4143 5 rue Iberville.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer pour les actes de vente pardevant E. Vidrene, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,

318 rue Baronne.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Magnifique Etendue de Terre sur le Prolongement de la rue State.

Un Placement de Mérite.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 3 janvier 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1906, et signé le 27 novembre 1906 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la Howcott Land Co. Ltd. vs Dr Geo. B. Lawrason, No 80,535, la propriétés ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre comprenant la partie inférieure ou l'arrière fond de Bloomingdale commençant 1,900 pieds au-delà du bout de la rue State, s'étendant en profondeur entre les lignes inférieures et supérieures de Bloomingdale à un point où lesdites lignes se rencontrent, lequel point est marqué "E" sur un plan par Benjamin Buisson, voyer, daté le 1er décembre 1836, et annexé à un acte passé pardevant E. L. Lewis, notaire, le 18 avril 1853, et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre de transcrits de Jefferson No 1, à la page 605, laquelle portion de terre mesurant sur le côté du fleuve Mississippi sur une ligne presque perpendiculaire à la rue State, 198 pieds, ladite portion de terre étant aussi particulièrement décrite sur un devis d'arpentage annexé à la pétition en ce procès. Par l'effet de ce jugement est exceptée cette portion de ladite étendue de terre jusqu'ici vendue à la Mississippi Valley Railroad pour un droit de passage, lequel droit de passage traverse ladite étendue jusqu'aux angles droits et mesurant 104 pieds plus ou moins en largeur.

Conditions—Comptant. 10 pour cent requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—2 9 16 23 30—janv 3

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John C. Kremer et Mary A. Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 78 285 et 78 306 consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. H. Price, exécuteur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 9 déc—9 13 18

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double bien situé 2123 et 2125 rue Villeré.

Entre les rues Français et Champs Elysées. Succession de Ovide C. Blandin.

No 72,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER. C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 10 janvier 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 décembre 1906 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod (ou Villeré), Champs Elysées, St Jean Baptiste, maintenant Robertson et Français, laquelle propriété mesurant d'après le titre quarante pieds six pouces de face à la rue Girod (ou Villeré) par une profondeur de soixante huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles et d'après un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, datée le 30 novembre 1906, quarante et un pieds de face à la rue Girod (ou Villeré) par une profondeur entre lignes parallèles de soixante huit pieds quatre pouces commençant à une distance de cent pieds de l'avenue Champs Elysées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur représenté par billets de acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. L'acquéreur devant tenir la bâtisse assurée et de transférer les polices au porteur des billets, devant assumer les taxes pour 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

Alfred Grima, avocat

9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

M. A. Baccich.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District de la date du 7 décembre 1906, rendu dans la succession de Veuve F. Piatat, No 79470, je vendrai pour du comptant, JEUDI, le 20me jour de décembre 1906 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans Nos 227-229 rue Baronne, tous les titres et intérêts de la succession de Veuve F. Piatat au livre de dépôt 18,195 séries T pour dix actions du fond capital de la "American Homestead Co"

M. A. BACCICH,

Encanteur et Gérant de la National Realty Co., Ltd.

9 déc—9 16 20

J. Paul Hecker,

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jules Louis.

No 80 512—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union— JEUDI, le 27 décembre 1906 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre rendu le 19 novembre 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations dans le septième district de la Nouvelle Orléans. Une dans l'ilet No 201, borné par les rues Jeannette, Birch, Eagle et Général Ogden, ledit lot est désigné par le numéro onze sur un devis ou certificat d'arpentage fait par George De Armas, député voyer de ville, le 19 juin 1896, annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 29me jour de juin 1896, et mesurant trente pieds de face à la rue Général Ogden par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Lloyd Posey, avocat

25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU REV. C. W. WILLIAMS.

No 77,643—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 déc 1906, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 23 nov. 1906, par l'Hon. John St-Paul, juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci dessus la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Deslonde, Sainte Croix et Dauphine, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Bourgogne par une profondeur de cent vingt neuf pieds à la rue Deslonde et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Deslonde.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur l'acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall, avocat.

25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

The Smith Bros Co. Ltd. vs Chas Genkel et Rosalino Mancuso.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27,791—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, un des défendeurs dans l'affaire Rosalino Mancuso, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI, 18me jour de décembre 1906, à 11 h 30 a. m. la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot d'épiceries assorties, liqueurs, vitrines, comptoir, licences d'Etat et de Ville de 1906 pour Bar et Epicerie, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Lyle Saxon, avocat pour le demandeur. 7 déc—7 11 18

T. J. Moran vs D. S. Kemp et femme.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27 991. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 18me jour de décembre 1906, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 7 déc—7 11 18

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN ILET DE TERRE

CONTENANT VINGT-QUATRE LOTS

DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE ERNEST EUGENE CORDIER.

78,156—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur— Bureau No [illegible] rue Perdido—MERCREDI, le 19 décembre 1906 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un ilet de terre contenant 24 lots ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le district Douseau, dans le nouveau faubourg Washington, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné par l'ilet No 53, maintenant 1157, borné par les rues Feliciana, Clouet, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement et d'après un plan d'Edgar Pilié, daté le 20 janvier 1906 les lots [illegible] mesurent comme suit: les Nos un à onze inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana, la même largeur dans le fond sur 104 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 12 mesurant 32 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 13 à 23 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet, même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) 32 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond et 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1906 en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. T. Florance, avocat 18 nov—18 25—déc 2 9 16 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Splendide en Propriété dans le Cinquième District.

A un ilet des "Shops" du chemin de fer du Southern Pacific. Un joli cottage double Nos 717 719 avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Slidell. Lots vacants avenue Opelousas à l'encoignure de l'avenue Atlantique, ilets des avenues Pacifique et Slidell. Ilet avenue Atlantique entre les avenues Opelousas et Slidell. Ilet avenue Pacifique. Succession de Mme Elizabeth Furlong, No 80 104. Cour Civile District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur. —JEUDI, le 20 décembre 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 nov 1906, et signé en cour ouverte le 14 nov. 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et Slidell, désigné comme lot No 21 de l'ilet No 129 et mesurant trente pieds de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 717 19 avenue Atlantique et comprenant 5 chambres, hangar, etc. loué $10 chaque côté.

2° Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet 129, borné par les avenues Opelousas, Slidell, Atlantique et Pacifique, désigné comme lot No 2 dudit ilet, mesurant en mesure américaine vingt sept pieds de face à l'avenue Opelousas sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Atlantique.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et Slidell, et désigné comme partie du lot No 20 dudit ilet No 129 contigu au lot No 19 et mesurant vingt huit de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans démontrée par des billets de l'acquéreur fait à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire dix pour cent de dépôt comptant.

Les actes de vente pardevant Julian B. Habans, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. E. Humphrey, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

La nouvelle et imposante construction, complètement équipée avec toutes les installations modernes Nos 628 et 630 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp. Dernièrement occupée par la "German Insurance Co" Freeport, Ill. Magnifique locaux commerciale dans le centre du commerce. Une bâtisse idéale pour Banque, Compagnie d'Assurance ou n'importe quelle grande institution.—Clase O. Collman et als vs The German Insurance Company of Freeport.—No 81,039, Division B, Cour Civile de District.—A l'encan, JEUDI, le 17 janvier 1907 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur— JEUDI, le 17 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 12 décembre 1906, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 171, borné par les rues Commune, St Charles, Camp et Gravier, désignés comme lots Nos cinq et six, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de cette ville, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, le 3me jour de mars 1830 lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt deux pieds, six pouces et deux lignes (22 6 2) de face à la rue Commune, et vingt deux pieds six pouces et une ligne (22 6 1) dans le fond; ledit lot No cinq mesurant en profondeur cent neuf pieds six pouces et six lignes (109 6 6) sur la ligne le séparant du lot No quatre et cent dix pieds et une et demie ligne (110 1 1/2) sur la ligne le séparant du lot No six, et ledit lot No six mesurant en profondeur cent dix pieds, un pouce et une demie ligne sur la ligne le séparant du lot No cinq (110 1 0 1/2) et cent dix pieds neuf pouces et trois lignes (110 9 3) sur la ligne le séparant des lots Nos sept et huit sur ledit plan.

Les améliorations comprennent la nouvelle bâtisse substantielle Nos 628 30 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, la bâtisse est équipée avec toutes les installations modernes, ayant une grande entrée comme vestibule avec pavage en tuiles, ayant de grands bureaux avec plancher en chêne scié en carrés et magnifiquement finis. Grande et splendide voûte construite d'après la méthode moderne de construction, aussi un élévateur pour fret, et en fait tout ce qui constitue une bâtisse de bureaux de première classe pour installations d'affaires de premier rang.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans ou en un an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur incluant tous les frais de certificats pardevant James B Rosser, Jr, notaire. L'acquéreur devant déposer comptant au moment de l'adjudication comme argent sincère dix (10) pour cent du prix d'achat.

WILLIAM C. NIBLACK

J. .. DAVEY, Jr, Receveurs.

Max Dinkelspiel, W. O. Hart, Avocats. 17 déc—17 25 30—jan 6 13 17

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS DE ADAM SCHLOESSER ET DE SA FEMME MARTHA ELIZABETH STENGEL.

No 96—P. D. Vingt-huitième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la Paroisse de St-Jean Baptiste.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 10 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 3 décembre 1906 par l'Hon. Prentice E. Edrington, juge de la sus-dite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Thalie et Erato, et désigné comme lot No 17 de l'ilet No 10, sur un plan fait par C. A. Hédin, architecte, daté le 21 avril 1851 déposé comme plan No 62 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Howard par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1326 et 1328 rue Howard et comprennent un joli cottage double, retiré de la banquette, et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le lot No 11 de l'ilet No 17, borné par les rues Melpomène, Thalie, Liberté et Howard, d'après un plan fait par George L. Dunbar, voyer, sous la date du 1er avril 1848, déposé en l'étude d'Adolph Mazureau, ancien notaire de la ville de la Nouvelle Orléans lequel dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois désigné par les Nos 1408 et 1410 rue Howard, contenant de chaque côté 4 chambres, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Franklin (autrefois St Pierre), et Saratoga (autrefois St Jean) désigné par le No 133 d'après un plan dressé par Delafield, architecte, en mars 1832, déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, lequel lot mesurant 26 pieds de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. M. Hudson, avocat. 9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire du receveur de la National Manufacturing and Package Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80 204 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edward C. Webre, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Edward Rightor, avocat. 13 déc—13 17 22

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille.............. 25c.

Grande .... 50c.

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 78 [illegible]—Division E.—Succession de James E. McDaniel—Attendu que W. O. Murphy a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien des mineurs Cordelia McDaniel, Webster McDaniel, et Mary McDaniel, tous résidents du comté de Pike, Etat de l'Alabama, que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ledit gardien désire en avoir la propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Alabama le domicile desdits mineurs.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y en a, dans les trente jours de la date de la première publication de cet avis, pourquoi la demande dudit W. O. Murphy, gardien, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour,

P. A. DUCOING

Député Greffier.

5 déc—5 12 19 26—jan 3

Succession de Peter Kentzel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 81 163. Division A.—Attendu que Mme Emma J. Kentzel, veuve de Louis Kentzel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Kentzel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Bruenn et J. L. W. Woodville, avocats. 12 déc—12 16 21